



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 08 JANVIER 2025

Date de transmission de la convocation : 31 décembre 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de janvier, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19h30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 ^{er} adjoint		X	Bruno BOBAULT
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjoint	X		
ENEALT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint Maire délégué de Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal		X	Didier LETANG
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale	X		
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Didier LETANG a été nommé secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTIONS FDI 2025 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°3 DU 10/12/2024. (délibération n° 3-08/01/2025)

Stéphane COURPOTIN présente les différents travaux à réaliser sur l'année 2025 :

- Chemin de Bourdigal
- Tirant mairie
- Vidéoprotection
- Alarme et Télésurveillance
- Pose de bordures et caniveaux 3 rue du Rocher
- Marquage au sol
- Trottoir 5 rue de la Vieille Cour
- Modification d'une bouche d'engouffrement avenue de l'Arcisses
- Modification d'une bouche d'engouffrement rue de la Cloche
- Rue de la Vallée
- 1 chemin de l'Espérance

- 32 avenue de l'Arcisse
- Modification d'une bouche d'engouffrement impasse de la
- Rue du Val Roquet
- Rue des Moulins
- Chemin de la Bretonnière
- Le Bout du Bois
- La Prunelière
- Toiture des services techniques

Envoyé en préfecture le 09/01/2025
 Reçu en préfecture le 09/01/2025
 Publié le
 ID : 028-200084531-20250108-DELIB3_08012025-DE

Stéphane COURPOTIN explique que ces travaux pourraient être éligibles au Fonds Départemental d'Investissement d'Eure-et-Loir (FDI 28) par l'attribution d'une subvention au taux de 30 % par le Conseil départemental.

Pour aider au financement de ces travaux, Stéphane COURPOTIN propose de présenter ces projets dans le cadre du FDI 28.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la réalisation des travaux sous réserve des financements obtenus,
- Sollicite une aide auprès du Département au titre du FDI,
- Approuve le plan de financement comme ci-dessous exposé :

Lieu	NATURE	TRAVAUX		FDI		AUTOFINANCEMENT	
		Montant des travaux TTC	Montant des travaux HT	Taux	Montant	Taux	Montant
Margon	Chemin de Bourdigal	125 335 €	104 446 €	30%	30 000 €	70%	74 446 €
Brunelles	Tirant mairie	7 690 €	6 409 €	30%	1 923 €	70%	4 486 €
Margon	vidéoprotection	44 392 €	36 993 €	30%	11 098 €	70%	25 895 €
Margon	Alarme et télésurveillance	10 315 €	8 596 €	30%	2 579 €	70%	6 017 €
Margon	Pose de bordures et caniveaux 3 rue du rocher	13 311 €	11 093 €	30%	3 328 €	70%	7 765 €
Margon Brunelles Coudreceau	Marquage au sol via route	23 703 €	19 753 €	30%	5 926 €	70%	13 827 €
Margon Brunelles Coudreceau	Trottoir 5 rue de la vieille cour Modification 1 BE avenue de l'Arcisses Modification 1 BE rue de la cloche Rue de la vallée 1 chemin de l'espérance 32 avenue de l'arcisses Modification 1 BE impasse La Joletterie Rue du Val Roquet Rue des moulins Chemin de la Bretonniere	29 587 €	24 654 €	30%	7 396 €	70%	17 257 €
Margon	Le bout du bois	6 610 €	5 508 €	30%	1 652 €	70%	3 856 €
Coudreceau	La Prunelière	5 508 €	4 590 €	30%	1 377 €	70%	3 213 €
Margon	Toiture services techniques	72 097 €	60 081 €	30%	18 024 €	70%	42 057 €

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 9/01/2025
 et de la publication le 20/01/2025
 Fait à ARCISSES, le 17/01/2025

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

